

AVIS DE SOUTENANCE

Mme MAHINE BEHROUZI présente ses travaux en soutenance le :

15 février 2014 à 14h00

à l'adresse suivante :

Maison de l'Archéologie salle P. Paris

en vue de l'obtention du diplôme :

Doctorat Histoire médiévale

La soutenance est publique.

Titre des travaux : Le procès fait à Bernat de Cabrera (1364-72)

Ecole doctorale : Montaigne-Humanités

Formation doctorale : Equivalence française - Dispense DEA après avis du conseil scientifique

Section CNU : 21 - Histoire/civilisations : mondes anciens

Unité de recherche : Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Age

Directeur : Mme FRANCOISE LAINE, Professeur des Universités

Membres du jury

Nom	Qualité	Etablissement	Rôle
M. MARTIN AURELL	Professeur des Universités	UNIVERSITE POITIERS	
M. DAMIEN COULON	Maître de conférences HDR	UNIVERSITE STRASBOURG	
M. CHRISTIAN GUILLERE	Professeur des Universités	UNIVERSITE CHAMBERY	
Mme FRANCOISE LAINE	Professeur des Universités	Université Bordeaux Montaigne	

Le procès fait à Bernat de Cabrera (1364-1372)

Mahine Béhrrouzi (UMR 5607)

Sous la direction de Françoise Lainé

Ce travail est centré sur le procès fait à Bernat de Cabrera, conseiller de Pierre III de Catalogne (IV d'Aragon) accusé de trahison et de lèse-majesté en 1364. Ce « procès » est conservé aux Archives de la Couronne d'Aragon mais a été édité en 1867. Des documents de la chancellerie de Pierre IV et des sources narratives permettent des recoupements critiques. La volonté royale de justifier la condamnation à mort d'un *privado* issu de la haute noblesse par la compilation d'actes d'enquête, comme la réhabilitation de sa mémoire en 1381, interrogent sur la solidité des faits reprochés à Bernat de Cabrera, les méthodes judiciaires suivies, les intérêts en jeu dans le royaume d'Aragon et plus largement en Espagne durant la seconde moitié du XIV^e siècle. En quoi le procès de Bernat de Cabrera et de son fils est-il significatif de modification(s) du système politique et social dans la couronne d'Aragon ?

La procédure comme les faits reprochés à celui qui meurt décapité le 26 juillet 1364 révèlent les enjeux diplomatiques à l'œuvre entre les royaumes d'Espagne durant la guerre castillano-aragonaise mais aussi plus largement en Europe dans le cadre de la Guerre de Cent Ans, les nouveaux équilibres de pouvoirs entre noblesse, pouvoir urbain et pouvoir royal ainsi que les mutations d'un pouvoir royal mis en difficulté par des guerres incessantes et à la recherche de nouveaux soutiens. Les dépositions des témoins, bien qu'évidemment biaisées décrivent des comportements, évoquent des valeurs et aussi des attentes.

L'étude des trois registres originaux montre que les procès du père et du fils ont été constitués relativement tôt et qu'ils excluent des pièces pourtant évoquées. Le procès de Bernat de Cabrera est composé d'un registre de 139 folios et de trois cahiers constitués après les faits évoqués. Il présente une unité matérielle ainsi qu'un degré de finition remarquables. Il débute par la mise en accusation du vendredi 19 avril 1364 et se termine le 22 juillet 1364 par la sentence. Il lui manque la *relacio* des faits reprochés au conseiller. Le dossier relatif au fils, appelé « grand procès » semble en voie de constitution : il s'étale sur six années du 8 mai 1364 jusqu'en août 1372. Les deux documents étaient conservés dans la même *caixa*. Néanmoins, comme le sort du père fut réglé en juillet 1364 et que celui du fils exigeait d'autres développements, ils devaient matériellement se dissocier... Dans un souci de bien faire, les pièces communes aux deux procédures ont été recopiées. La procédure a par ailleurs concerné Ramon Alemany de Cervelló.

L'étude du document met d'abord en valeur le parcours d'un homme. L'ascension de Bernat de Cabrera relève au début de sa vie d'une stratégie adoptée depuis quelques décennies par son lignage. Il y gagne non seulement l'extension d'un réseau social mais l'accroissement de sa fortune et de son honneur. Il fait partie du groupe des Roussillonnais sur lesquels Pierre IV sait pouvoir compter. C'est à l'âge mûr que sa carrière gagne en envergure en tant que stratège politique (dans la crise de l'Union) et combattant (la guerre en Sardaigne). Son réseau en Catalogne lui permet de trouver les soutiens financiers utiles à Pierre IV. Ce roi qu'il sert fidèlement, lui octroie des faveurs et honneurs (faisant comte son fils en 1356). Les liens personnels entre les deux hommes sont étroits. En même temps, en tant que noble récalcitrant à se mobiliser en 1361, Bernat de Cabrera est conforme à ses pairs et sa position finit par servir les parties en présence lors d'un procès retentissant en décembre 1361. La guerre qui débute avec la Castille amène la couronne catalano-aragonaise à entrer dans une phase très critique de son histoire où le besoin d'alliances (pour faire contre-poids à la déferlante castillane) nécessite négociations diplomatiques et de grandes quantités d'argent. La guerre des deux Pierre révèle la faiblesse intrinsèque du pouvoir royal quand il s'agit de mobiliser la noblesse. Les échecs militaires s'accumulent, rien de décisif n'a lieu. Cabrera en devient le bouc-émissaire. Ce trait structurel amène sans doute Pierre IV à penser des stratégies de gouvernement particulières qui associent la contrainte à la séduction/association.

Le document nous permet par ailleurs de cerner la condition des prisonniers de guerre à travers notamment le destin du comte d'Osona capturé en août 1362. Elle se caractérise par des douleurs physiques, une familiarité quotidienne avec la peur, et elle crée un fort isolement social ; le prisonnier subit la peur et la suspicion de tous les côtés. Il se retrouve ainsi du fait de son engagement dans une guerre pour un roi qui peut lui demander des comptes non seulement en raison de sa capture mais aussi pour justifier de sa libération ou évasion. Il dépend non seulement de son geôlier ici, mais de ce qui se négocie là-bas, par sa famille, son clan, ou sa localité d'origine. En attendant que sa situation se dénoue, par le biais d'intermédiaires plus ou moins bien connus de lui, il doit se méfier de tout faux pas qui nuirait à sa vie, à sa libération espérée et aux conditions de son retour. Dans ce cadre délicat, les intermédiaires ont une lourde responsabilité en tant que simples messagers ou négociateurs. Ils sont sans aucun doute les pourvoyeurs de bonnes nouvelles mais aussi de consignes peut-être parfois difficiles à suivre dans un espace ravagé par la guerre. Quelques négociateurs apparaissent aussi ; ils sont liés non pas au prisonnier mais à sa famille et leur souci premier est de sauvegarder le lignage et l'honneur. Ils disposent d'une marge d'autonomie proportionnelle à leur expérience et à la confiance qui leur est accordée. Le parcours du comte

d'Osona est complexe. Il a certes disposé d'une marge de liberté mais ses choix se heurtaient à la réalité des temps ainsi qu'à des rapports de force éminemment complexes voire contradictoires. À compter de l'été 1366, alors qu'il pourrait éventuellement revenir s'expliquer devant Pierre IV, il nous paraît que le comte de Foix et le clan Cabrera ne dirigent plus leurs efforts dans le même sens.

Les procès faits aux Cabrera père et fils ne s'inscrivent pas dans une procédure strictement codifiée même si elle veut en prendre toutes les apparences. Le jugement de juillet 1364 est prononcé après refus solennel d'utiliser les *Constitutions* de Catalogne, la coutume, les *Usatges*, ... et au terme d'une rapide *inquisicio* et d'un grand conseil royal tenu à Barcelone, il conclut à la culpabilité de l'homme. Il n'y a pas eu d'espace pour la défense. Les grands épisodes sont respectés : convocation, enquête, *relacio*, sentence mise par écrit quelques jours après le conseil. Les apparences de la concertation sont sauvées. En juillet 1366, un jugement a sans doute été envisagé pour régler le sort du comte d'Osona et a favorisé la constitution d'un mémoire remarquable de clarté et de sévérité ... mais il n'a pas été utilisé, sans doute sous la pression du comte de Foix. Sept mois plus tard, au terme d'une longue enquête procédurière, un conseil élargi est réuni, et entend encore une *relacio*, dans laquelle le mot transfuge n'est pas écrit. Les fautes du comte d'Osona changent de qualification ; d'ailleurs, elles n'ont plus eu égard aux déclarations faites en mai 1364. Les seize chapitres sont tout aussi accablants qu'en 1366 mais sont remarquablement factuels. La dramaturgie donnée par le cadre de la loi romaine s'est estompée. Le conseil qui semble, encore une fois, ne pas entendre de représentant de la défense, traite de la faute commise par un vassal qui se dresse contre les osts royales et oppose ses châteaux contre celui qui était son seigneur. En mars 1367, un conseil, qui doit préparer un éventuel procès de Ramon Alemany de Cervelló envisage –enfin ?- que le procès exposerait le pouvoir royal aux critiques, car Cervelló n'a pas eu de défense et les preuves manquent de solidité. Cette fois-ci la codification romaine domine ; quelques hommes réfléchissent en petit comité. Quelques années plus tard, une personne consulte le dossier et en cinq lignes relève les limites du dossier ; on ne sait pas toujours qui a pris les dépositions, Cabrera n'a pas eu de défense.... Avec le temps, la tension qui est retombée autorise enfin une critique de la procédure. Paradoxalement, les Cabrera se retrouvent sur la voie d'une réhabilitation qui n'a pas besoin de se couvrir d'un habit formel et dont le processus se laisse peu percevoir.

La procédure qui a présidé à la condamnation, puis à la confiscation des biens de Bernat de Cabrera correspond à l'acmé de la crise et se révèle le fruit d'un travail mené par un petit nombre de personnes fort efficaces. La terreur qui a dû régner ces jours-là comme

Utilisateur 7/11/13 10:06

Supprimé: Ce que nous appelons réalité des temps est constitué par l'évolution de la guerre entre la Castille et l'Aragon, qui s'est transformée, avec le jeu français et l'intervention de l'Angleterre en appendice de la guerre de Cent Ans, compliquée à partir du printemps 1367 par une guerre civile castillane. A

l'absence de barons et chevaliers convoqués sur les fronts de la guerre et plus largement de contre-pouvoir, ont libéré la place au profit d'un personnel de cour soumis à la volonté d'Éléonore et soucieux d'aider leur roi. Pierre IV voyait son royaume se réduire, il avait craint pour sa vie, les armées alliées se faisaient attendre et Cabrera se montrait hésitant, récalcitrant à venir... Sans doute le conseiller n'arrivait plus à rassurer son souverain. La colère de Pierre IV n'est le 22 juillet 1364 n'est pas feinte. Autour de lui, plus qu'une adhésion, se produit un silence sans doute respectueux et craintif et aussi un soulagement. L'ascension de Cabrera lui a valu un grand nombre d'ennemis. Les solutions qu'il a proposées pour trouver l'argent qui manque chroniquement et de manière si aigue au printemps 1364, menacent une bourgeoisie qui depuis peu est associée aux affaires d'Etat par le biais du système d'imposition. Bref, chacun trouve un avantage à voir le conseiller disparaître et le roi n'émettant ni doute ni hésitation, on se range volontiers à son avis...

Par la suite, les juristes imposent une procédure plus cadrée ; les solidarités lignagères osent se manifester ; en tous les cas, on les entend ! Leurs intérêts ne sont peut-être pas si favorables au comte d'Osona qu'à son lignage. Timbor de Fenollet, la veuve du conseiller semble protéger l'honneur Cabrera et surtout son petit-fils. C'est par le biais de relations personnelles, d'émotions et de regrets que Bernat de Cabrera est réhabilité et ses biens restitués. Pierre IV se retrouve face à ses « Roussillonnais » qui ont toujours soutenu leur roi et qui contestent depuis peu les abus commis par des grands barons. L'alliance avec la noblesse se renoue. L'ascension du petit-fils peut commencer...